



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## camping-caravaning

Question écrite n° 16243

### Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la consommation et du tourisme sur la situation du camping sur l'île d'Oléron. Un schéma directeur pour l'aménagement de l'île de 1986 est venu réglementer le stationnement des caravanes dans l'île. Il restructure l'espace pour pérenniser le camping sur terrain privé et prévoit 476 hectares de surfaces « campables ». 7 000 familles possèdent aujourd'hui une parcelle de terrain pour s'y retrouver aux vacances ou y séjourner. La pratique du camping-caravaning familial dans l'île ne peut être remise en cause, mais elle nécessite une réglementation qui distingue deux catégories de parcelles : les zones permettant le camping et celles situées dans des zones à risques (incendies, inondations), qui doivent être interdites aux campeurs et aux caravanes. Elle lui demande si le Gouvernement entend prendre des mesures allant dans ce sens.

### Texte de la réponse

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du pays Marennes-Oléron, approuvé en décembre 2005, identifie la question du camping-caravanage sur une parcelle privée. La mise en oeuvre de ce SCOT et la stricte application des mesures de protection des espaces emblématiques et sensibles du littoral relèvent dès lors de la compétence des communes inscrites dans le schéma. Il appartient ainsi aux maires, sous le contrôle de l'État, de prendre les mesures pour veiller à la protection des sites et paysages, et d'assurer, par ailleurs, la sécurité des personnes contre différentes sortes de risques. Ceci nécessite notamment de délimiter dans le cadre des plans locaux d'urbanisme (PLU) des zones ou des secteurs où la pratique du camping est interdite en application des articles R. 111-43 et R. 123-11(b) du code de l'urbanisme. De surcroît, l'État a élaboré un plan de prévention des risques (PPR), approuvé par arrêté préfectoral en 2004, qui s'impose comme servitude d'utilité publique.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Line Reynaud](#)

**Circonscription :** Charente (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16243

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** Consommation et tourisme

**Ministère attributaire :** Écologie, énergie, développement durable et mer

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 février 2008, page 897

**Réponse publiée le :** 11 août 2009, page 7875